

Arras, le 25 mars 2020

**À L'ATTENTION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS  
DES HYPER ET DES SUPERMARCHÉS  
DU PAS-DE-CALAIS**

Afin d'assurer la protection sanitaire de vos personnels et de vos clients, dans le contexte de propagation de l'épidémie de « Covid-19 », des recommandations ont été établies par le gouvernement.

Je vous prie en conséquence de veiller à la bonne mise en œuvre des recommandations qui suivent.

**1. Veiller à garantir une fréquentation raisonnable de vos établissements**

Dans le but d'endiguer l'épidémie et d'éviter tout rassemblement important, il vous est demandé de veiller à garantir une fréquentation raisonnable de vos établissements et de filtrer les entrées afin de limiter le nombre de clients, présents notamment aux caisses.

Une jauge raisonnable d'une centaine de personnes présentes à l'instant T vous est recommandée, cette jauge pouvant évidemment varier selon la superficie de votre établissement. Elle n'inclue pas le personnel de l'établissement en poste.

**2. Garantir la bonne application des gestes barrière**

Afin de ralentir la propagation du virus, vous veillerez à la bonne application des mesures barrières par votre personnel et vos clients.

Plus particulièrement, il vous est demandé de faire respecter une distance physique minimale de deux mètres entre chaque client présent dans le magasin ou qui patienterait à l'extérieur, et de déployer devant les caisses tout dispositif de protection envisageable (paroi plastifiée, vitre...) afin d'éviter toute contamination.

Pour les jours d'affluence, le samedi notamment, vous veillerez à ne pas laisser se créer en extérieur des files d'attente rassemblant un nombre trop important de personnes.

Je compte sur votre entière mobilisation ainsi que sur celle de vos équipes pour la meilleure prise en compte de ces recommandations.

Fabien SUDRY,



Préfet du Pas-de-Calais